

*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*Le Directeur adjoint de cabinet*

*Paris, le* 29 AVR. 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu attirer l'attention de Monsieur Benoît HAMON, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la rémunération des enseignants du 1<sup>er</sup> degré en Segpa, Erea et Ulis.

Attentif à votre démarche, le ministre m'a confié le soin de vous répondre.

Comme vous le soulignez dans votre courrier, des avancées majeures ont d'ores et déjà été réalisées à la suite des concertations menées dans le cadre du chantier des métiers de l'éducation ouvert en fin d'année 2013.

Conscient des écarts et des disparités de rémunération qui peuvent exister entre les enseignants du premier degré, le ministre souhaite que soit mis en place un système indemnitaire afin de rendre le traitement plus égalitaire tout en permettant une meilleure reconnaissance du temps de travail supplémentaire effectué.

C'est tout l'objet des discussions qui se tiennent actuellement au sein du groupe de travail 5 destinées, notamment, à trouver ensemble une solution équitable et éviter une perte de pouvoir d'achat des personnels enseignants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard LEJEUNE

Monsieur Christian CHEVALIER  
Secrétaire général  
Syndicat des enseignants-UNSA  
209 Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Référence à rappeler : BDC/2014005682/SC/NP